

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2023-099

CONCLUSION D'UN BAIL D'HABITATION POUR LE LOGEMENT SIS 146 RUE VOLTAIRE

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°2023-024 du Conseil Municipal en date du 6 mars 2023 donnant délégation au Maire pour « *Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans c'est-à-dire de négocier, conclure, réviser, mettre fin à toute convention et avenant portant location des biens mobiliers et immobiliers appartenant au domaine privé et public de la Commune et à prendre à bail tous biens immobiliers pour le compte de la Commune* » ;

Considérant la demande de location d'un logement présentée par [REDACTED] ;

DECIDONS :

Article 1 – De conclure et signer un contrat de bail d'habitation du logement sis 146 rue Voltaire 60170 Ribécourt-Dreslincourt avec [REDACTED] pour une durée de 6 ans à compter du 2 Octobre 2023.

Article 2 – De fixer le loyer mensuel à 830,00 €, payable d'avance le 10 de chaque mois.

Article 3 – La présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal et peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 4 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services et le Trésorier municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 2 Octobre 2023

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Mis en ligne le 06/10/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20231002-C2023099-DE



PAGE ANNULEE